2025-06-10-N04
Nombre de Conseillers : 27 **En exercice :** 27 **Présents** : 14 **Votants** : 17
Nomenclature : 7.1.4.

CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 10 juin 2025, à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 3 juin 2025

Présents : BOHER Monique, CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, LUKASZEWSKI René, NOGUÉS Dominique, QUINTUS Cécile, SENYARICH Olivier, THAMI Halima,

Absents excusés :
CAMI Patricia, CASSAGNE Marjorie, LAFFON Roxane, LAFFON-LE GALL Emilie, NOGUERA Joseph, PETIT Vivien, PINELL Daniel, TIGNON Magalie, THOMAS Patrick, VIDAL Sylvie,

Absents ayant donnés procuration :
BIENAIMÉ Régis à THAMI Halima,
BOUTELLIER Jean-Pierre à GARSAU Jacques,
L'HOUÉ Yann à ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie,

CABRÉRA Christine a été nommée secrétaire de séance.

REGIE DES EAUX.
DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE DE L'AVENUE DU 8 MAI 1945.

Le Maire,

Informe que des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable doivent être réalisés au niveau de l'avenue du 8 mai 1945 afin de supprimer deux conduites anciennes d'eau potable,

Précise que coût total H.T. estimatif des travaux serait de l'ordre de 96 772 € 50,

Informe que ces travaux peuvent bénéficier d'aide de l'Agence de l'Eau (50 %) et du Conseil Départemental (30 %),

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N04-DE
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Présente le plan de financement :
Agence de l'Eau (50%)..... 48 386.25 € H.T.
Conseil Départemental (30%)..... 29 031.75 € H.T.
Autofinancement (20%)..... 19 354.50 € H.T.
Montant total H.T. de l'opération..... 96 772.50 € H.T.

Propose à l'Assemblée de solliciter ces aides financières,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Millas en date du 3 juin 2025,

Le Conseil Municipal,

OUÏ le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE le plan de financement suivant :
Agence de l'Eau (50%)..... 48 386.25 € H.T.
Conseil Départemental (30%)..... 29 031.75 € H.T.
Autofinancement (20%)..... 19 354.50 € H.T.
Montant total H.T. de l'opération..... 96 772.50 € H.T.

SOLLICITE, auprès de l'Agence de l'Eau, la subvention d'un montant 48 386.25 € H.T., correspondant à 50% de la dépense H.T.,

SOLLICITE, auprès du Conseil Département des Pyrénées Orientales, la subvention d'un montant 29 031.75 € H.T., correspondant à 30% de la dépense H.T.,

PREND ACTE que la durée totale de validité des subventions est fixée à quatre ans,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
CABRÉRA Christine

Le Maire,
Jacques GARSAU

MAIRIE DE MILLAS
66170

Certifié exécutoire
Transmis par dématérialisation à la Sous-Préfecture de Prades le - 2 JUIL. 2025
Le Maire
× Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
× Informe que le présent acte peut faire l'objet :
↳ d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34000 Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son affichage en Mairie.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.
↳ d'un recours gracieux auprès du Maire de la Commune de MILLAS, dans ce même délai de deux mois à compter de son affichage en Mairie. Ce recours est de nature à proroger le délai de recours. Le Maire disposera d'un délai de deux mois pour répondre, faute de quoi, son refus sera regardé comme un refus tacite, qui ouvrira un nouveau délai de deux mois pour le dépôt d'un recours contentieux devant la juridiction administrative précitée.

Affiché le 07.07.2025 Notifié le

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250610-2025-06-10-N04-DE
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025